



Chronique de l'AC !

Jun 2014

Le syndicat CGT d'administration centrale vous donne en quelques phrases le point de vue de la CGT sur l'actualité professionnelle, sociale et revendicative dans la Fonction publique et dans nos ministères.

Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Dans le prolongement de la loi du 27 mai 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ce projet prévoit notamment :

- la suppression de la clause de compétence générale pour les collectivités territoriales,
- le regroupement des régions dont le nombre serait divisé par deux,
- la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020,
- le transfert aux régions d'un certain nombre de compétences, dont la gestion des routes départementales (381 500 kms de routes dont une grande partie sont les ex routes nationales transférées en 2004) avec transfert des personnels

Présenté en Conseil des ministres le 18 juin, le projet reste flou sur le devenir des services déconcentrés. Dans un communiqué commun, la CGT, FO et Solidaires ont appelé, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, à bien mesurer l'impact de cette réforme sur les missions, les services et les agents de la Fonction Publique qui subissent déjà instabilité et insécurité de leurs parcours professionnels. Pour la CGT, cette réforme risque de se traduire par la suppression de milliers de postes (les conseils généraux dont la suppression est programmée emploient plus de 300 000 agents) et par une dégradation des services publics de proximité.

La baisse du pouvoir d'achat et le gel du point d'indice

Après la journée de mobilisation du 15 mai dernier, le gouvernement a dû reconnaître qu'il existe bien un problème salarial dans la Fonction publique. Il a décidé d'alléger les cotisations retraites pour améliorer la situation des plus bas salaires : les agents percevant entre 1 et 1,5 SMIC (jusqu'à l'indice majoré 467, soit entre 1445 et 2168 euros bruts) verront leurs cotisations diminuer au 1er janvier 2015 de 2 % à 0,2 %.

Cette décision, qui n'est pas la réponse attendue aux revendications salariales des fonctionnaires a pour unique mérite de révéler que les bas salaires concernent, dans la fonction publique, 100% des agents de catégorie C, 70 % des agents de catégorie B et 20 % des A, soit 2,2 millions d'agents comme l'a précisé Mme Lebranchu.

Au-delà de cette statistique affligeante, la mesure, également appliquée aux salariés du privé, est absurde : elle contredit les lois récentes sur les retraites qui prévoient une hausse progressive des cotisations afin d'établir l'équilibre du régime et menace le financement du système de retraites.

La CGT demande le dégel du point d'indice, bloqué depuis juillet 2010.

La privatisation de l'examen du permis de conduire

Le ministre de l'Intérieur a annoncé le 13 juin 2014 des mesures censées réduire les délais d'attente sans créer de nouveaux postes d'inspecteurs du permis du conduire :

- à compter du 1^{er} juillet, les inspecteurs pourraient être remplacés par des retraités

de la police et de la gendarmerie pour la surveillance de l'examen du code de la route,

- à partir de 2015, cet examen serait privatisé et confié à un « prestataire agréé ».

La politique de réduction des dépenses publiques et des emplois trouve ici, malheureusement, une traduction concrète qui risque rapidement d'augmenter les coûts. Le 25 juin, alors que près de 90% des inspecteurs étaient en grève, une centaine d'entre eux se sont rassemblés à La Défense avec la CGT et FO, qui ont été reçues par le délégué à la sécurité et à la circulation routières Jean-Robert Lopez. Les deux organisations syndicales ont demandé le retrait de ces mesures, ainsi que l'ouverture de négociations pour une réforme concertée au bénéfice de la jeunesse, du service public et de la sécurité routière.



Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État

Paru au JO du 22 mai, ce texte crée un nouveau dispositif indemnitaire appelé, d'une part, à se substituer progressivement à la PFR, et, d'autre part, à être étendu à tous les corps de fonctionnaires de l'État en commençant en 2015 par les adjoints administratifs (arrêté du 20 mai 2014 - JO du 22 mai). La construction – lourde et complexe, comme d'habitude – distingue 2 composantes de la prime :

- 1) **une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)** versée mensuellement selon des critères professionnels (l'encadrement, la coordination ou la conception – la technicité, l'expertise, l'expérience, la qualification – les sujétions particulières et le degré d'exposition), dont le montant devra être réexaminé au moins tous les 4 ans, même sans changement de poste, pour tenir compte de l'expérience professionnelle ;
- 2) **un complément individuel** (éventuel) versé une à deux fois par an en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, représentant entre 10% (catégorie C) et 25% (A+) du montant global.

À part la CFTC qui s'est abstenue, tous les syndicats représentés au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État ont voté contre le projet. L'avis de la CGT est le suivant :

- nous sommes favorables à l'abandon de la PFR, qui a eu les effets désastreux qu'on lui prédisait, notamment de blocage des mobilités,
- le RIFSEEP nous semble tout aussi néfaste, complexe, lourd, individualisé à l'extrême et propre à continuer de détruire la cohésion des équipes,
- il n'y a évidemment aucune urgence à étendre un régime de ce type aux agents de catégorie C, dont les plafonds indemnitaires doivent être augmentés,
- la réflexion sur l'indemnitaire doit s'inscrire dans une négociation globale sur les rémunérations et les carrières, dans le sens d'un rééquilibrage au profit du traitement indiciaire, seul pris en compte en totalité pour la retraite.

Pour les C administratifs du MEDDE et du MLET, la mise en œuvre du RIFSEEP s'accompagne d'une augmentation moyenne de 140 euros par agent. On sait ce qu'a entraîné la répartition très inégale des revalorisations de primes dans nos ministères ces dernières années, et particulièrement en administration centrale : le creusement des inégalités salariales. Le syndicat CGT d'administration centrale demande que tous les agents de catégorie C bénéficient de la réévaluation 2014.

Les mesures catégorielles 2014

Alors que ces crédits sont censés reverser en rémunération 50% des économies dues aux suppressions de postes (ce qui est particulièrement pervers), ils sont en baisse continue depuis 4 ans, avec 21 millions d'euros en 2014 (dont 11,1 millions pour le MEDDE, 3,9 millions pour le MLET et 6 millions pour l'accompagnement du désastre, c'est-à-dire des «différents projets de restructuration et les réformes»).

Voici les principaux chantiers concernant les personnels représentés en administration centrale :

- première tranche de **revalorisation indiciaire de la catégorie C**,
- **évolution indemnitaire des C administratifs** (140 euros en moyenne avec chantage du passage au RIFSEEP – voir plus haut),
- poursuite de la **convergence indemnitaire avec le ministère chargé de l'agriculture pour les B administratifs** (en administration centrale, évolution de la moyenne des coefficients de part Résultats de 3,20 à 3,25 et augmentation des coefficients de part Fonctions de + 0,15),
- refonte du texte réglementaire relatif à la **prime de service et de rendement (PSR) de la filière technique et ajustements de l'ISS des TSDD** : passage de tous les TSPDD à un coefficient de grade ISS de 16 - évolution du coefficient de grade ISS des TSDD de 1^{er} grade de 10 à 12 - calage du montant de PSR de ex-TSE identique à celui des ex-CTRLP - évolution de 5% de la PSR des ITPE et des TSDD,
- mesures pour les **agents de catégorie A** : passage de la part Résultats moyenne de la PFR à 3,30 pour les attachés - revalorisation indemnitaire des AUE, IADD/IGADD, IPEF, CTSS/ASS/CED (200 euros en moyenne pour ces derniers), GRAF des attachés et des AUE.

Histoires de cantines

Lors du CHSCT du 24 juin, le déménagement en tour Esplanade rebaptisée Séquoia (qui était son nom d'origine) a été abordé sous l'angle conjoint de la restauration et du pointage (un CHSCT spécial immobilier devrait avoir lieu le 4 juillet). Le comité Restauration du 25 juin a apporté des précisions complémentaires.

Les agents qui vont emménager en tour Séquoia en juillet recevront un mug en cadeau et seront invités à un petit déjeuner (seulement le premier jour). Comme le restaurant administratif de cette tour, qui ouvrira le 17 novembre 2014, ne comporte pas de tourniquets à l'entrée, le badgeage s'effectuera sur la base du volontariat. Du coup, normalement dès le 1^{er} juillet, le système s'appliquera également aux restaurants administratifs de l'Arche (qui reste ouvert jusqu'au 14 novembre 2014) et de la tour Pascal. Le forfait minimum de ¾ d'heure restera décompté aux agents qui ne badgeront pas.

Rappelons que les trajets entre tours ne sont pas décomptés du temps de travail quand ils ne dépassent pas 15 minutes.

Le restaurant de la tour Séquoia comprendra un espace accessible pour les personnes apportant leur déjeuner, avec accès à des fours micro-ondes.

Le restaurant de l'Arche Nord restera accessible jusque fin octobre.

Pendant les travaux de l'Arche Sud, le Carré d'Arche sera fermé mais il sera possible d'accéder sur réservation à deux restaurants d'entreprise du même type à 10 minutes à pied : tour Franklin et

tour Manhattan. Nous avons d'ailleurs appris qu'avec la baisse du pouvoir d'achat, la fréquentation du Carré d'Arche a chuté de moitié.

Le syndicat CGT d'administration centrale mesure toute l'importance d'une restauration de qualité. Il milite notamment pour que les repas puissent être pris dans des conditions acoustiques satisfaisantes, sans files d'attente excessives, avec développement de l'offre bio et recours à des filières agro-alimentaires de proximité pour améliorer le bilan carbone. Il constate que la qualité des repas s'est améliorée en tour Pascal, ce qui a entraîné un rééquilibrage de la fréquentation entre les deux restaurants, mais que le bruit, la foule et l'inconfort des locaux des deux restaurants ne permettent pas de faire de la pause déjeuner une vraie coupure reposante et reconstituante.

La CGT constate surtout qu'un mug et l'absence de pointage aux cantines ne suffiront pas à assurer de bonnes conditions de travail dans des locaux (Séquoia et Arche rénovée) à la superficie réduite, aux aménagements inappropriés et insuffisants, en particulier dans les bureaux à trois. Avec la CFDT, FO et l'UNSA, organisations également présentes au CHSCT, la CGT invite les agents à signaler tous les dysfonctionnements qu'ils constateraient et à utiliser notamment le registre de santé et de sécurité au travail sur le site intranet (*in* : AC au quotidien/Hygiène sécurité et conditions de travail/Les registres de santé et de sécurité au travail).

D'autres nouvelles du CHSCT d'AC du 24 juin 2014

Les syndicats CGT, CFDT et FO ont refusé d'approuver le PV de la réunion du 16 janvier 2014. En

effet le DRH, président du CHSCT, a refusé que soit mentionné, comme il avait été dit en séance, que le SDSIE n'avait pu fournir des plans de son emménagement boulevard Saint-Germain sans bureaux à 3 qu'en ne tenant pas compte des postes vacants. C'est d'ailleurs pour cette raison (occultée dans le compte-rendu) que les représentants du personnel avaient émis un vote contre unanime.

Plusieurs agents devant emménager en tour Séquoia ont effectué un signalement de leur allergie à la moquette. L'administration s'est engagée à changer le revêtement de sol pour les agents allergiques... après leur installation. Faire un recensement avant aurait été plus efficace, moins gênant et probablement moins coûteux. Ne pas utiliser de la moquette impossible à entretenir aurait été encore mieux. Peut-être pour l'Arche...

L'administration s'est engagée à éclaircir et régler en urgence la situation du **centre serveur du CPII de Bordeaux** où existe une suspicion d'exposition d'agents à des poussières d'amiante.

Des améliorations importantes des **ateliers de Nanterre** (garage et menuiserie) ont été apportées à la suite du rapport de la visite du CHSCT effectuée en septembre 2013. D'autres mesures sont attendues, en particulier nettoyer la verrière du garage et désépoussiérer l'atelier de menuiserie.

Le bureau CRHAC2 prévoit l'arrivée en septembre d'un deuxième **médecin de prévention** à 80% (ce qui ferait un effectif de 1,6 pour 2,2 nécessaires) et en recherche un troisième. Un poste d'infirmière est toujours vacant bien qu'il ait été publié.

Une ébauche de **programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**, document obligatoire mais jusqu'à présent inexistant en administration centrale, a été présentée lors de cette séance. Le 27 septembre 2013, le CHSCT avait émis une préconisation d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (datant de 2007 et ne correspondant plus à notre périmètre ministériel) pour pouvoir élaborer ce programme de prévention. La démarche – obligatoire – est donc lancée. Elle nécessite des moyens et une vraie prise en compte de la nécessité de prévention en amont des décisions, en particulier par le secrétariat général.

Faut-il y croire ?

Ce n'est pas qu'on est ringards. Le tri et le recyclage des déchets sont des questions importantes. Mais bon, comme disent de nombreux agents de la DGPR promus «pilotes poubelles» : *«Nous n'allons déjà pas avoir de place dans les bureaux, si on doit coller quelque chose dessus ce sera quelque chose pour pouvoir classer ou s'organiser, pas ça ! Et en plus, vu la taille des récipients, toutes les trois feuilles on va devoir aller au bac de recyclage...»*

On vous laisse juges. Extraits ci-dessous de la fiche officielle :

La DGPR pilote du ministère pour un tri optimum de nos déchets de bureau

Expérimentation d'un tri plus poussé des déchets par la DGPR dans la nouvelle tour Séquoia - ex Esplanade.

La direction générale de la prévention des risques, à l'occasion de l'emménagement dans la tour Séquoia, s'est portée volontaire pour une opération pilote de 3 mois pour expérimenter un tri des déchets de bureau plus poussé qu'actuellement. Dans ce cadre, chaque agent de la DGPR aura à sa disposition un « kit » de tri (voir photos), permettant de séparer en trois flux :

- le papier,
- les bouteilles en plastique et les canettes,
- les déchets résiduels.

Le « kit » peut s'accrocher au bord du bureau.



Ensuite chaque agent apportera lui-même ses déchets aux points de regroupement.